



PROJETS DÉMONSTRATIFS AU NIVEAU DES POUVOIRS PUBLICS : PLAGE

En Région bruxelloise, les bâtiments sont responsables de 73 % des consommations énergétiques (voir fiche Bilan énergétique). Le gouvernement bruxellois a adopté en 2005 un mécanisme de soutien, baptisé « Plan Local d'Actions pour la Gestion d'Energie », qui permet de soutenir, pendant 3 à 4 ans, par appels à projets, le développement d'expériences en matière d'économie d'énergie, auprès des grands propriétaires de patrimoine immobilier public. Le programme s'inscrit dans le cadre du premier plan Air. Mi-2009, une trentaine de gestionnaires ont déjà souscrit une convention pour réaliser un PLAGE.

Un « PLAGE » correspond à la réalisation d'un ensemble cohérent et coordonné d'actions et de méthodes appliquées aux bâtiments d'un même patrimoine et permet de subventionner l'embauche d'un responsable énergie (RE), le tout encadré par Bruxelles Environnement. Les tâches du RE consistent à tenir à jour une comptabilité énergétique des bâtiments Plage (relevé mensuel pour mise en évidence des résultats ou des dérives), de mettre en place une série de petites mesures rapides et bon marché (régulation des chaudières, calorifugeage des conduites), d'établir le planning des investissements plus

lourds en fonction des audits et de communiquer les résultats afin de sensibiliser. Il n'y a pas d'obligation de résultats mais une obligation de moyens. Le rapportage annuel à Bruxelles Environnement garantit une transparence de l'information quant aux moyens mis en œuvre et aux résultats obtenus.

Vu la diversité du parc des bâtiments au sein d'une même commune et entre communes, une méthodologie identique sera couronnée de résultats fort différents. Les rapports du PLAGE 1 sont unanimes pour affirmer que la création d'un « réflexe énergie » auprès des acteurs des différents services communaux constitue l'un des principaux bénéfices de la formule. Cette évolution positive est déjà perceptible au niveau de la gestion des installations (octroi d'un bonus aux sociétés de maintenance en cas de baisse de la consommation), ainsi qu'au niveau de l'entretien et de la rénovation du bâti (insertion de clauses « énergie », recours à des techniques d'éco-construction).

Aperçu des PLAGES en cours (situation sept. 2009)

SOURCE : BRUXELLES ENVIRONNEMENT, SOUS-DIV. ENERGIE, DPT PROMOTION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

N°	Appel lancé en	Type de patrimoine public bruxellois		Durée du PLAGE
		Propriétaire et gestionnaire	Nombre	
1	sept 2005	Communes sans CPAS (i)	7	2006-2009 (vi)
2	août 2006	Hôpitaux (ii)	5	2007-2009
3	mai 2007	Communes (iii)	8	2008-2010
4	mai 2007	Logement collectif (iv)	2	2008-2010
5	déc. 2008	Réseaux des écoles (v)	6	2009-2013

(i) Watermael-Boitsfort, Schaerbeek, Saint-Gilles, Molenbeek, Ixelles, Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe

(ii) Comprenant les hôpitaux publics: Saint-Luc, Erasme, Bracops, Brugmann Horta, Brugmann Brien

(iii) Auderghem, Bruxelles, Etterbeek, Jette, Koekelberg, Forest, Uccle, Woluwe-Saint-Lambert

(iv) CPAS Bruxelles et Logements communaux de Molenbeek

(v) 6 réseaux de l'enseignement obligatoire: Communauté française, CPEONS, CECOP, SeGEC-SIEC, FELSI et l'asbl SIT

(vi) La durée du 1^{er} Plage «communes» a été prolongée d'un an jusque déc. 2009 et le plafond de la subvention augmenté d'un tiers.

Quelques résultats intermédiaires du projet Plage 1 pour communes initié en 2006

SOURCE : BRUXELLES ENVIRONNEMENT, SOUS-DIV. ENERGIE, DPT PROMOTION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Commune ayant souscrit un PLAGE (1)	Nombre bâtiments (2007)			Consomm. PLAGE en % de la consommation totale situation en 2007 (hormis Ixelles 2006)		Responsable énergie (RE) Équipe énergie interservices (GT)	Bilan de l'évolution de la consommation énergétique en 2007 par rapport à 2002 ★, 2004 + ou 2005 *		
	Communaux	dans cadastre énergie (2)	dans PLAGE (dont écoles) (3)	Gaz	Électricité		Bâtiments concernés	Combustible (normalisé)	Électricité
Anderlecht	94	84	26 (17)	74,30	72,00	1 RE	communaux *	-18,6%	+2,8%
Berchem	20	20	4 (1)	71,00	82,00	GT	PLAGE +	-11,7%	-8%
Ixelles	60	27	3 (1)	11,00	11,00	GT	23 cadastrés *	-15,07%	+4,49%
Molenbeek	~100	~100	10 (3)	59,00	73,00	1 RE	PLAGE *	-4%	+4,8%
Schaerbeek	160	25	19 (15?)	?	?	1 RE + GT	25 cadastrés ★	-8,46%	-7,47%
St Gilles	50	48	10 (6)	71,14	50,37	0,33 RE + GT	PLAGE *	-12,59%	-7,81%
Wat.-Boits.	35	35	14 (8)	79,00	80,00	1 RE + GT	communaux +	-10%	-1%

(1) Le patrimoine des communes concernées est très hétéroclite (bât. admin., centres sportifs, piscines, écoles, académies, entrepôts, bibliothèques...).

(2) Cadastre énergétique = inventaire de ses propres bâtiments classés en fonction de leur occupation, dimensions, consommations et coûts énergétiques. L'usage d'une même méthode de calcul permet de déterminer les premières priorités.

(3) Pour faire partie d'un PLAGE, il faut que la consommation énergétique du bâtiment soit au-dessus de la moyenne régionale et importante par rapport à la consommation totale de la commune.